



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE L'ALLIER

Plan départemental
de prévention de la délinquance

2013-2017

Sommaire

Introduction

A - Diagnostic départemental

B - Etat des lieux des dispositifs existants

C - Mise en œuvre des 3 programmes d'actions

D - Modalités de mise en œuvre

1- comité de pilotage

2- le Fonds Interministériel de prévention de la délinquance (F.I.P.D.)

INTRODUCTION

La prévention de la délinquance fait partie des politiques prioritaires du Gouvernement. La stratégie nationale de prévention de la délinquance 2014-2017, validée par la circulaire du premier Ministre du 4 juillet 2013, a vocation à s'appliquer sur l'ensemble du territoire.

Elle se décline dans le plan départemental de prévention de la délinquance, tandis que les conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) sont invités à prendre en compte ces nouvelles orientations.

Sur ces bases communes, l'objectif est d'animer une politique partenariale entre l'Etat, les collectivités territoriales, les opérateurs publics et les associations. Cette politique doit être conduite dans les champs les plus divers (sécurité, justice, éducation, social, insertion professionnelle...).

Ce plan départemental a été élaboré avec le concours des élus des principales communes du territoire (les 3 communautés d'agglomérations et les communautés de communes de Gannat, du pays Saint-pourcinois, de Commeny et de Varennes-Forterre).

Les réunions de concertation avec ces communes ont permis de mettre en exergue des problématiques de la délinquance et envisager de nouveaux moyens d'actions à mettre en œuvre pour mutualiser les partenariats et rendre les dispositifs existants plus opérationnels.

Le diagnostic local de la délinquance au quotidien du département de l'Allier a permis de décliner un plan d'action autour de trois grands axes :

- Axe 1 - La prévention de la délinquance et de la récidive chez les jeunes ;
- Axe 2 - La prévention des violences intrafamiliales ;
- Axe 3 - La tranquillité publique.

Le présent plan départemental de prévention de la délinquance 2013-2017 a été approuvé par les membres de l'Etat-major départemental de sécurité.

A - Diagnostic départemental sur l'évolution de la délinquance de l'année 2013

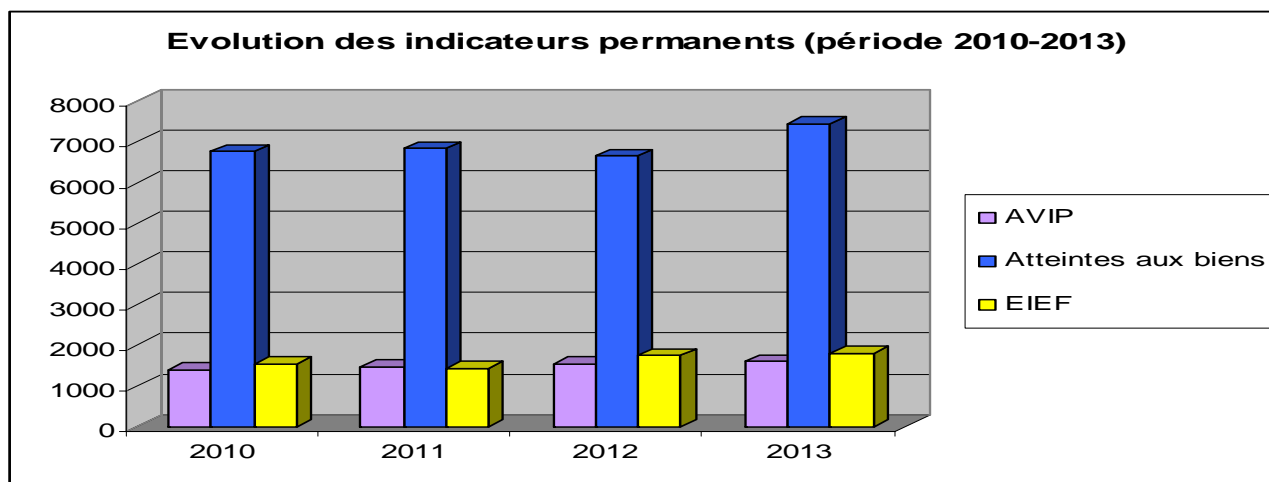
↳ une augmentation significative de certains indicateurs permanents de la délinquance

10 850 faits constatés sur l'année 2013 (atteintes volontaires à l'intégrité physique, atteintes aux biens, escroqueries et infractions économiques et financières) :

Atteintes volontaires à l'intégrité physique AVIP : 1 605 (+3,75%)

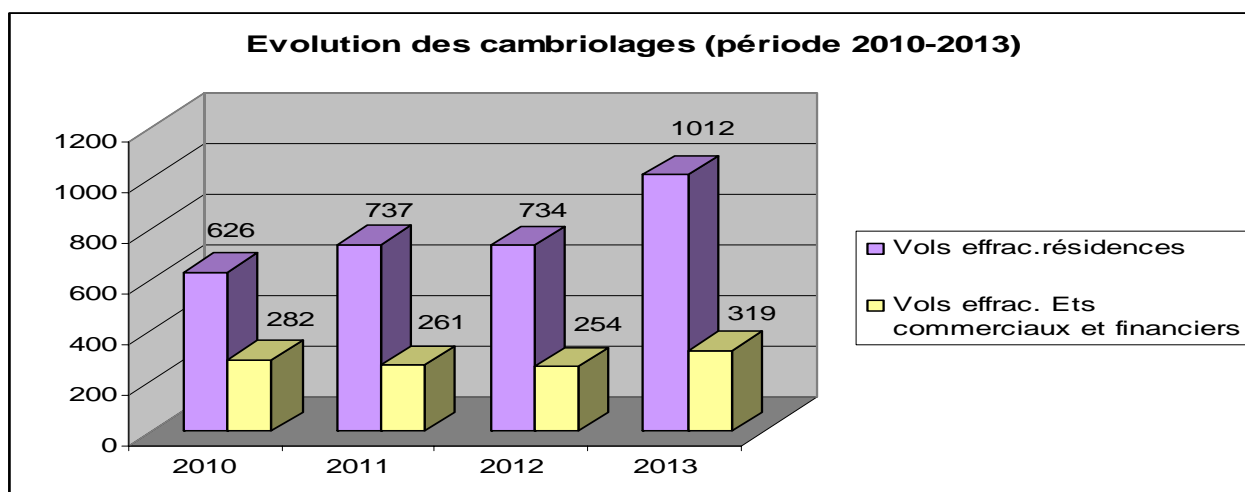
Atteintes aux biens AAB : 7 448 (+11,88 %)

Escroqueries, infractions économiques et Financières EIEF : 1 797 (+2,33 %)



↳ une forte augmentation des vols par effraction dans les résidences principales, secondaires et les établissements industriels, commerciaux et financiers

Les vols par effraction dans les résidences principales et secondaires augmentent + 37,87 % (1 012 faits constatés contre 734 en 2012) de même que les vols dans les établissements industriels, commerciaux et financiers qui connaissent une recrudescence de +25,59% (319 faits contre 254 en 2012).



↳ une lutte contre les violences faites aux femmes

Le diagnostic territorial est annexé au présent plan.

↳ une activité des services soutenue

⇒ un taux d'infractions révélées par l'activité des services en constante augmentation : le taux d'infractions révélées par l'activité des services, déjà d'un très bon niveau en 2011 (1 171 faits), continue sa progression les années suivantes pour atteindre en 2013 (1 483 faits) soit une augmentation de 26,64% par rapport à 2011.

↳ en conclusion

Le département de l'Allier n'est pas considéré comme étant un territoire marqué par l'insécurité. Toutefois, les indicateurs permanents de la délinquance de l'année 2013 montrent un accroissement des faits constatés depuis ces dernières années (**10 850 faits**).

Les atteintes aux biens demeurent importantes (+11,88% par rapport à 2012) et les vols par effraction dans les résidences (+37,87%) et les établissements industriels et commerciaux (+25,59%) sont en très nette augmentation. Les zones rurales apparaissent comme davantage touchées par les cambriolages que les zones urbaines.

Les atteintes volontaires à l'intégrité physique augmentent sensiblement pour atteindre 1605 faits en 2013 soit une augmentation de 3,75%.

Au regard des chiffres statistiques de ce diagnostic, une stratégie doit être menée en profondeur avec tous les acteurs locaux pour lutter efficacement contre les différents phénomènes de délinquance.

B - Etat des lieux des dispositifs existants

1 - Les actions de prévention auprès des jeunes

↳ la désignation d'un référent police et gendarmerie pour chaque établissement scolaire

Tous les collèges et lycées disposent d'un **référént sécurité école** clairement identifié à la brigade de gendarmerie ou au commissariat de police (35 gendarmes et 3 policiers).

A l'écoute des chefs d'établissement, il a pour mission d'améliorer la réactivité face aux événements, et surtout de contribuer à la prévention des violences, des dangers de la consommation de drogues, les dangers d'Internet...

Il est le contact privilégié du chef d'établissement pour organiser la sécurité autour de l'établissement scolaire (en fonction des horaires de sorties de classe, lors de la réunion des conseils de discipline ou à tout moment lorsqu'une difficulté particulière se présente), et pour conseiller l'équipe de direction lorsqu'elle a connaissance d'actes dangereux ou délictueux.

Les référents policiers et gendarmes «sécurité-école» contribuent à l'élaboration du diagnostic de sécurité partagée établi en concertation avec le chef d'établissement.

↳ la lutte contre l'absentéisme et le décrochage scolaire

La réinsertion du public jeune en rupture scolaire essentiellement issu de familles défavorisées, fait l'objet d'un financement au titre du fonds interministériel de prévention de la délinquance. Ces actions sont portées par des partenaires associatifs tels que les ateliers relais dans les collèges du département.

La plupart des collégiens ont fait l'objet d'un suivi thérapeutique et d'une mesure éducative et/ou judiciaire. Grâce à la mise en œuvre de ce dispositif, ces collégiens ont réintégré un parcours de formation qualifiant.

↳ les actions d'aide à la parentalité

Des actions d'aide à la parentalité et des groupes de parole pour les parents d'élèves des Etablissements de Réinsertion Scolaire (ERS) sont encouragés par le fonds interministériel de prévention de la délinquance.

Elles consistent à l'organisation de réunions-débats mensuelles animées par une psychologue, un éducateur et la direction de l'ERS sur des thématiques liées à la parentalité. Le but étant d'influer sur les pratiques et les modalités de la prise en charge des jeunes par les parents dans l'accompagnement des projets de leurs enfants.

↳ la prévention de la récidive

Des actions de prévention de la récidive portées par les missions locales ont été soutenues par l'Etat au titre du fonds interministériel de prévention de la délinquance. Celles-ci ont favorisé l'insertion professionnelle et sociale des jeunes condamnés ou en attente de jugement.

Les services de l'Etat portent une attention particulière à la prévention de la récidive. A travers le fonds interministériel de prévention de la délinquance, ils financent notamment des actions d'insertion professionnelle à destination des jeunes condamnés, ou en attente de jugement, par les missions locales à hauteur de 11 000 € en 2013 (contre 6 000 € en 2012).

2- L'aide aux victimes

L'aide aux victimes et notamment la prévention des violences faites aux femmes et les violences intrafamiliales est l'un des axes de la stratégie nationale de prévention de la délinquance 2013-2017 et demeure une priorité de l'action gouvernementale.

Une association Justice et Citoyenneté 03 spécialisée dans le domaine de l'aide aux victimes œuvre dans le département. Cette nouvelle association est le fruit de la fusion de deux associations d'aide aux victimes (ABSECJ et ADAVIP).

En 2013, 7 projets présentés par ces deux associations ont fait l'objet d'un financement au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance représentant un coût total de 34 700 euros.

Ces projets s'articulaient essentiellement sur l'accompagnement et la prévention des victimes d'infractions pénales dont les jeunes et résidants des zones prioritaires dans leurs démarches juridico-sociales mais également sur leur accompagnement psychologique.

En 2014, ces mêmes actions seront reconduites dans la continuité de la mise en œuvre du plan national (2013-2017).

3- Les intervenants sociaux en commissariat de police et en brigade de gendarmerie

Actuellement, le département de l'Allier ne dispose pas d'intervenants sociaux positionnés au sein des commissariats de police ou des brigades de gendarmerie en raison de l'opposition du Conseil Général.

Toutefois, **une convention a été signée, le 25 juillet 2012, entre la préfecture de l'Allier, les parquets locaux et l'association A.B.S.E.C.J.** (aujourd'hui renommée Justice et Citoyenneté 03) pour une mise à disposition d'un intervenant socio-judiciaire pouvant répondre aux signalements des personnes en difficultés sociales effectués par la police et la gendarmerie.

Son activité consiste, à réception du procès-verbal de renseignement ou de la main courante, à prendre contact téléphoniquement avec le déclarant afin de savoir si le conflit est apaisé ou s'il perdure. Puis, il procède à l'identification des besoins, établit un diagnostic et oriente vers un professionnel compétent (médecin, assistante sociale de secteur, avocat, notaire, huissier) ou vers un service de médiation.

Ce poste a été financé par le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance à hauteur de 14 400 euros en 2013.

4- Les référents pour les femmes victimes de violences au sein du couple

Un protocole départemental de prévention et de lutte contre les violences au sein du couple a été signé le 17 février 2012 afin de renforcer et promouvoir les liens de partenariat institutionnels et associatifs dans un objectif commun de lutte contre les violences conjugales.

Il s'agit d'un partenariat entre les services de l'Etat, notamment la délégation départementale aux droits des femmes et à l'égalité, le Conseil Général, la caisse d'allocations familiale, la mutualité sociale agricole, les associations d'aide aux victimes, de l'ordre des médecins et des avocats, le centre d'information sur les droits des femmes et des familles, les centres d'hébergement et de réinsertion sociale.

Le fonds interministériel de prévention de la délinquance est intervenu en 2013 pour financer le poste de **référént départemental sur les violences au sein du couple** à hauteur de 7 500 euros.

5- Les polices municipales

18 communes du département de l'Allier sont dotées d'une police municipale à savoir :

Arrondissement de VICHY

Abrest
Bellerive-sur-Allier
Cusset
Gannat
Le Mayet de Montagne
St-Germain-des-Fossés
Saint-Yorre
Varennes-sur-Allier
Vichy

Arrondissement de MOULINS

Avermes
Bourbon l'Archambault
St-Pourçain-sur-Sioule
Moulins
Toulon-sur-Allier
Yzeure

Arrondissement de MONTLUCON

Commentry
Cosne d'Allier
Néris-les-Bains

↳ 4 conventions de coordination renouvelées à ce jour et 1 en cours d'élaboration

avec la police nationale

- Moulins (25 juin 2009)
- Bellerive-sur-Allier (11 décembre 2009)
- Vichy (en cours d'élaboration)

avec la gendarmerie nationale

- Gannat (31 mars 2010)
- Saint-Yorre (6 novembre 2013)

↳ Un autre type de convention de coordination est signé chaque année entre **les communes de Saint-Pourçain-sur-Sioule et Varennes-sur-Allier** pour la **mise en commun des effectifs et des moyens** entre polices municipales pour assurer la surveillance de la voie publique à l'occasion de manifestations importantes ayant lieu sur le territoire de leurs communes respectives.

6- La vidéoprotection

↳ Les communes du département équipées de caméras financées par le FIPD

- **Ville de Vichy** : 54 caméras installées entre 2007 et 2010 (subvention FIPD : 169 250 €)
- **Ville de Moulins** : 9 caméras installées sur les cours Anatole France, Jean Jaurès et sur le parking du marché couvert (subvention FIPD : 30 000 €)
- **Déchetterie de Vallon-en-Sully**, projet porté par le SMIRTOM Val de Cher : 4 caméras fixes (subvention FIPD : 2 380 €)
- **Ville de Montluçon** : 10 caméras fixes installées sur 4 sites -ferme des Réaux-centre commercial de Bien-Assis-pont supérieur-collège Jules Ferry- (subvention FIPD : 51 200 €) auxquelles s'ajoutent 16 caméras en cours d'installation pour une mise en service fin février 2014 en centre ville, quartier St-Jacques (secteur commerçant) et dans les quartiers de Pierre Leroux et de la verrerie (subvention FIPD : 58 288 €, un avenant de prorogation à la convention a été signé le 30 décembre 2013).
- **Ville de Commentry** : installation d'un système de vidéoprotection composé de 7 caméras sur le site de l'Agora (subvention FIPD : 9 291 €)

↳ Les projets en cours

- **Ville de Vichy** : extension du parc de vidéoprotection (7 caméras réparties sur 5 sites de l'espace public, 5 caméras aux abords des écoles primaires) et remplacement d'un dispositif existant (parking de la Poste).

Par ailleurs, les services de l'Etat autorisent la mise en place de caméras privées dans le département. Plus de 700 caméras ont été ainsi installées depuis 2003 dans l'Allier.

7- Le développement d'une communication tournée vers l'utilisateur

Des réunions animées par les référents sûreté police/gendarmerie sur les mesures de protection, en particulier contre les cambriolages (opération de sensibilisation des seniors, réunion avec les commerçants) se sont déroulées au cours de l'année. Une documentation sur les bonnes pratiques leur a été distribuée en fin de réunion.

Le contenu des interventions se présente ainsi :

- présentation de la délinquance locale et des différents types de délinquants ;
- sensibilisation aux différentes escroqueries et vols dans les commerces (avec exemples concrets, extraits vidéos, conseils pour prévenir ces atteintes ou comportement en cas d'agression) ;
- présentation des moyens de protection (mécanique, électronique, organisationnels et humains - extraits de vidéos avec notamment des moyens innovants : générateur de brouillard opacifiant, vaporisateur de produit marquant à code chimique).

Ces réunions ont également permis le développement au sein de la population d'une «culture de l'appel 17 » (90 % des interpellations réalisées en matière de cambriolages le sont grâce à des appels « police secours »).

Un recours de plus en plus systématique à l'appel « 17 » permet aux forces de l'ordre d'agir dans des délais extrêmement courts et ainsi de permettre l'arrestation des cambrioleurs en flagrant délit.

C - Mise en œuvre des 3 programmes d'actions

1- La déclinaison de la stratégie nationale de prévention de la délinquance dans le département

La stratégie nationale de prévention de la délinquance 2013-2017, validée en réunion interministérielle le 27 mai 2013, a fixé les orientations prioritaires pour ces cinq années. Celles-ci s'inscrivent dans trois programmes d'actions.

La prise en compte de ces priorités, dans le présent plan, tient compte des spécificités de la délinquance du département de l'Allier. La mise en œuvre se déroulera comme suit :

a- Programme d'actions à l'intention des jeunes exposés à la délinquance

Prévenir la délinquance et les conduites addictives chez les mineurs consiste à assurer un repérage efficace des situations individuelles les plus préoccupantes au regard du risque de passage à l'acte délinquant ou à la récidive.

Il convient en particulier d'accentuer les actions en faveur des mineurs les plus jeunes.

Pour cela, un référent scolaire sera désigné dans chaque compagnie de gendarmerie et chaque circonscription de sécurité publique. Il instaurera des liens de confiance avec les établissements scolaires.

En matière de prévention, des interventions des gendarmes N'Tech (dangers d'Internet) pourront être dispensées, sur demande, dans les établissements scolaires et associations et de même que des actions de préventions aux dangers de la drogue par le biais des gendarmes FRAD (Formateur Relais Anti-Drogue).

Les interventions des forces de sécurité sur la prévention de la délinquance en générale se tiendront dans les écoles primaires des communes les plus touchées en matière d'atteintes volontaires à l'intégrité physique.

b- Programme d'actions pour améliorer la prévention des violences faites aux femmes, des violences intrafamiliales, et l'aide aux victimes

Le partenariat avec l'association Justice et Citoyenneté 03 dans le cadre de la convention tripartite sur la mise à disposition d'un intervenant socio-judiciaire sera reconduite.

De même que le poste de référent unique départemental des violences conjugales, porté par le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (C.I.D.F.F.), dont le rôle est de suivre et d'accompagner les femmes victimes de violences conjugales

mais aussi de renforcer la coordination des différents acteurs intervenants auprès de ces femmes victimes.

Outre l'accueil des femmes victimes de violence, le CIDFF intervient aussi auprès des auteurs de violences conjugales, en les invitant à des entretiens individuels à visée de changement, de responsabilisation.

Des actions de sensibilisation, aux violences conjugales seront également dispensées dans les lycées professionnels, lycées agricoles, maisons familiales rurales, centres de formation des apprentis.

c- Programme d'actions pour améliorer la tranquillité publique

Plusieurs dispositifs vont contribuer à l'amélioration de la tranquillité publique.

L'opération « Tranquillité Vacances » qui connaît un réel essor va se poursuivre. Les patrouilles affectées à ces missions de surveillance durant les vacances scolaires, voire les week-ends durant lesquels les résidents sont absents, ont montré leur utilité dans la lutte contre les cambriolages.

Le nombre de personnes inscrites a, en effet, fortement augmenté. Plus de 1100 domiciles (400 en 2012) ont ainsi été surveillés par les services de gendarmerie (460) et de police (670).

Un partenariat avec les VMF (Vieilles Maisons Françaises) est mis en place qui consiste à des échanges réguliers avec les gendarmes des unités territoriales et organisation une fois/an d'une opération de sensibilisation (OAPJ).

Des relations de confiance se sont instaurées entre les forces de sécurité et la population.

Depuis 2008, les forces de police de l'agglomération moulinoise peuvent s'appuyer sur les citoyens-volontaires recrutés dans le département. Grâce à eux, la police dispose désormais d'une nouvelle interface entre ses services et la population. En effet, ils sont chargés de :

- l'identification des petits problèmes d'insécurité et d'incivilité de la population
- prévenir la délinquance (intervention dans les assemblées générales de quartier par exemple)
- favoriser l'accès de la population des services de police
- et l'amélioration de l'image des services de police auprès de la population

Ces citoyens interviennent à Moulins (4 volontaires) et Vichy (2 volontaires) sur chacun sur un secteur de police différent. A Moulins, ils interviennent ainsi dans les secteurs de : Moulins centre ville, Moulins Champins Champ-milan, Yzeure et Avermes centre.

Ce dispositif expérimental est pour le moment testé sur la circonscription de sécurité publique de Moulins avant une généralisation éventuelle à Vichy et Montluçon.

De même, le dispositif de « participation citoyenne » existe, aujourd'hui, en zone gendarmerie sur la commune de Saint-Pourçain-sur-Sioule. Il concerne 170 habitations soit 360 adultes et est chapeauté par un responsable et 19 référents. Depuis sa mise en œuvre en 2012, un seul cambriolage a été comptabilisé dans le périmètre (et, lors des faits, le propriétaire ne s'était pas encore inscrit dans le dispositif).

En zone police, les agglomérations de Montluçon et de Vichy sont elles aussi concernées par ce dispositif (51 personnes dans l'agglomération de Vichy, 26 dans celle de Montluçon)

De nouvelles communes devraient rejoindre ce dispositif au cours de l'année 2014.

Les partenariats avec les élus seront renforcés par un développement des échanges avec l'ADM 03 (Association des Maires et des Présidents de communautés de l'Allier), suite à la signature le 26/06/13 d'une convention-cadre entre la gendarmerie et l'Association des Maires de France (AMF). Des diagnostics de sécurité seront réalisés par le groupement de gendarmerie à la demande des maires (déclenchement du passage d'un référent-sûreté).

Les maires vont être sensibilisés à la prévention des cambriolages et des escroqueries. Il leur reviendra de communiquer sur ces thématiques dans les bulletins municipaux auprès des représentants d'associations locales (ainés, randonnées, ...).

Le développement de la vidéoprotection va se poursuivre dans les villes les plus importantes et une réflexion est engagée pour la surveillance des communes situées en zone rurale.

Les thématiques qui y sont abordées le sont à titre indicatif et ne sont pas exclusives, d'autres thématiques pouvant faire l'objet d'actions de prévention, comme la lutte contre les cambriolages, les dérives sectaires...

2- Le développement des partenariats

a) avec les instances locales de pilotage de la prévention de la délinquance

Les trois communautés d'agglomération du département de l'Allier (Moulins, Montluçon et Vichy) sont dotées d'un conseil intercommunal de prévention de la délinquance.

Le dynamisme de ces instances est déterminant dans la prévention de la délinquance des jeunes, et celles-ci ont, d'ores et déjà, fait connaître leur motivation à élaborer collectivement des plans d'actions concrètes, dans une démarche pragmatique tenant compte de la réalité de la délinquance dans leurs périmètres territoriaux.

Le CISPD de Vichy, par exemple, a constitué, depuis le 1^{er} janvier 2014, trois groupes de travail opérationnels consacrés aux trois axes fixés par la stratégie nationale de prévention de la délinquance. Ces groupes de travail restreints se réuniront avec tous les acteurs de terrain concernés.

En sus, le CISPD se réunira au cours de l'année en séance plénière pour partager les diagnostics, définir les orientations stratégiques et évaluer les actions conduites dans l'année.

Le CISPD de Montluçon envisage de promouvoir le dispositif de la "participation citoyenne", qui était jusqu'alors très peu développée dans l'agglomération, d'être l'instance de diffusion et de communication sur les mesures à prendre pour prévenir les actes délinquants (les cambriolages par exemple...).

Ce CISPD prévoit d'échanger, autour du premier bilan, de l'installation de caméras de vidéoprotection dans les rues de la ville de Montluçon.

Le CISPD de Moulins est composé de cellules de veilles qui se réunissent mensuellement (police et gendarmerie nationales, polices municipales, bailleurs).

Il est important de souligner la volonté des CISPD du département de redynamiser leurs instances sur la base des orientations fixées par la stratégie nationale.

La prévention de la délinquance ne se limite pas aux partenariats avec la justice et les collectivités territoriales et au financement d'actions par le Fonds Interministériel de prévention de la Délinquance (FIPD). C'est pourquoi, il était nécessaire, au vu des faits de délinquance ciblés, de faire naître de nouveaux partenariats tels que :

a) avec les chambres consulaires :

- une convention « ALERTE COMMERCES », signée le 18 février 2013, avec les chambres de commerce et d'industrie du département, destinée à informer les commerçants, dans les meilleurs délais, de certains faits de délinquance commis au préjudice d'autres commerces.

Une période de test de ce dispositif a été engagée avec les buralistes (112 adhésions sur 224 buralistes recensés dans le département) avant de le déployer de manière plus générale à l'ensemble des commerçants.

Les faits pour lesquels l'alerte est diffusée doivent être relatifs aux vols à main armée ou tentatives de vols à main armée.

- la mise en place d'un système d'alerte à destinations des professions à risques tels que les bijoutiers et les pharmaciens ;

- un partenariat a également été mis en place, fin novembre 2013, avec la chambre d'agriculture de l'Allier sur la diffusion d'une fiche de prévention à l'ensemble des exploitants agricoles du département. En effet, le dispositif d'alerte SMS ne peut pas s'appliquer pour cette profession au vu du délai important entre la commission des faits et la constatation par les propriétaires.

b) avec l'autorité judiciaire :

De nouvelles permanences de la police nationale sont prévues au sein des Maisons de la Justice et du droit (MJD) pour répondre aux questions des habitants, et de ce fait, rendre visible la présence policière dans les quartiers.

D - Modalités de mise en œuvre

1- Le comité de pilotage du plan

Afin d'animer et d'évaluer les actions mises en œuvre, un comité de pilotage du plan départemental est créé. Ce groupe comprend :

- un représentant de la préfecture
- un représentant du Procureur de la République
- un représentant de la police nationale
- un représentant de la gendarmerie nationale
- les coordonnateurs de CISPD
- un représentant du conseil général

Il sera élargi, en tant que de besoin et en fonction de l'ordre du jour, à d'autres représentants des services et organismes participant à la mise en œuvre d'actions de prévention de la délinquance.

Le comité de pilotage se réunit au moins une fois par an et a pour objet :

- l'établissement et le suivi d'un tableau de bord départemental des actions financées par le FIPD ;
- la proposition d'actions correctives au PDPD, le cas échéant ;
- la préparation du rapport annuel soumis à l'ACSé et au Secrétariat général du comité interministériel de prévention de la délinquance.

Le secrétariat est assuré par le cabinet du Préfet.

2- Le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (F.I.P.D.)

Le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance, géré par l'Agence nationale pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des Chances (ACSé) est un des outils de mise en œuvre du plan départemental. Il est destiné à favoriser le développement des politiques locales de la prévention de la délinquance.

Les bénéficiaires du FIPD sont les collectivités territoriales, leurs groupements et les organismes publics ou privés, ainsi que les services de l'Etat.

Le FIPD a vocation à soutenir les actions de prévention de la délinquance mises en œuvre dans un cadre partenarial (plan d'actions CLSPD, actions résultant directement du plan départemental de prévention de la délinquance) et qui s'inscrivent dans les trois programmes d'action de la stratégie nationale de prévention de la délinquance 2013-2017, validée en réunion interministérielle le 27 mai 2013.

Le Préfet,

signé

Benoît BROCARD